Commune d'AVEIZIEUX
LOIRE en AUVERGNE RHÔNE-ALPES

ARRÊTE DU MAIRE N° 2025-063
Prolongation arrêté n°2025-038

Considérant la demande initiale en date du 14 avril 2025 par laquelle la Société SOGEA RHONE ALPES
Demeurant 239 rue Georges Sand 42350 LA TALAUDIERE
représentée par Monsieur FAYE Eric
demande dépôt et stationnement de matériaux et benne rue des érables

Le Maire de la Commune d'AVEIZIEUX (Loire),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et suivants,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,
Vu le règlement général de voirie du 1er juillet 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,
Vu l'état des lieux,
Vu l'arrêté 2025-038
Vu l'avancée des travaux,

ARRETE

Les travaux entrepris rue des Erables étant prolongés jusqu'au 24 juillet 2025 inclus, les prescriptions de l'arrêté 2025-038, en date du 16 avril 2025 restent inchangées et sont applicable jusqu'au 24 juillet 2025
Le présent arrêté de prolongation devra être affiché à côté de l'arrêté initial.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- *la Société SOGEA RHONE ALPES*
- Il sera transcrit dans le registre communal des arrêtés.

Fait à AVEIZIEUX, le 17 juin 2025
Sylvain DARDOULLIER,
Maire

MAIRIE D'AVEIZIEUX 42 LOIRE

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355